

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

La séance est ouverte à 20 heures 35 au Centre de Congrès 1 bis Place des Carmes, à Aurillac, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que nous débutions ce Conseil Communautaire. Un petit point technique pour ceux qui ont des tablettes et qui veulent suivre avec leur tablette. Sandra va vous donner le code Wifi.

Mme NUGOU.- Certains d'entre vous m'ont demandé le code Wifi. C'est : Congres15*.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bon pour tout le monde ? Oui. Je vais procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Géraud DELPUECH

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : présent

Vanessa BONNEFOY : présente

Nadine BRUEL : absente, représentée par Dominique LAVIGNE

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Christelle CHASTEL : absente, représentée par Gérard PRADAL

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : présent

Aurélie DEMOULIN : présente

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : absent, représenté par Jean-Luc LENTIER

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : absent, suppléé par Alain BAZELLE

Claudine FLEY : présente

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : présente
 Nathalie GARDES : absente, représentée par Guy SENAUD
 Bernadette GINEZ : présente
 Frédéric GODBARGE : présent
 Mireille LABORIE : présente
 Sylvie LACHAIZE : présente
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : présent
 David LOPEZ : présent
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : présent
 Christophe PESTRINAUX : absent, représenté par Alain COUDON
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : absent, représenté par Évelyne LADRAS
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous pouvons désigner Élixa BASTIDE secrétaire de séance.

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN REMPACEMENT DE :

- * M. STÉPHANE SAUTAREL
- * M. JEAN-ANTOINE MOINS

Sur les installations de nouveaux Conseillers Communautaires, Jamal BELAIDI va remplacer Stéphane SAUTAREL puisque Stéphane SAUTAREL a démissionné.

Par ailleurs, Jean-Antoine MOINS ne va pas être remplacé parce que les règles qui sont compliquées dans les intercommunalités font qu'aujourd'hui celui qui va le remplacer à la Ville, Jean-Paul NICOLAS, ne peut pas être nommé à la CABA. Je vous passe les détails,

nous avons eu toute une étude juridique de la part des services de l'État, mais la conclusion, c'est qu'il ne peut pas être remplacé. Il y aura donc un Conseiller Communautaire de moins. C'est comme cela.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de M. Jamal BELAIDI en qualité de Conseiller Communautaire, en remplacement de M. Stéphane SAUTAREL.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

En communications aux Élus, je fais, comme à chaque fois, un petit point sur la situation COVID sur notre territoire.

La situation sanitaire du département est très bonne. Il n'y a que 4 personnes hospitalisées. Le taux de positivité est entre 0,5 et 0,75, mais le taux d'incidence surtout fait que notre département est dans les trois départements qui ont les taux les plus faibles.

Le Prisme n'est plus centre de vaccination depuis le 23 août. C'est actuellement la salle de Lescudilliers qui est centre de vaccination. Mais je pense que, progressivement, vu le faible nombre de vaccins qui sont réalisés, nous allons certainement prendre une salle plus petite encore parce qu'aujourd'hui, les activités repartent comme dans toutes vos communes et nous avons besoin des locaux pour pouvoir accueillir les activités qui sont traditionnellement accueillies, notamment, à la Halle de Lescudilliers.

Sur les équipements CABA qui sont soumis au pass sanitaire, nous avons les équipements sportifs, l'aéroport au niveau de la salle d'enregistrement, le stade Jean Alric, et le Prisme qui renoue avec son activité, mais qui est soumis à la présentation du pass sanitaire. Ces équipements-là sont soumis au pass sanitaire.

S'agissant du bilan de la saison touristique, il n'est pas encore tout à fait clôturé puisque, généralement, nous le clôturons en octobre, mais la tendance peut être donnée.

Sur l'Office de Tourisme, il y a eu 3 % d'augmentation de fréquentation par rapport à l'été 2020.

Sur les antennes locales du Puech des Ouilhes et de Mandailles, il y a eu, au Puech des Ouilhes, 1 350 visiteurs et sur la commune de Mandailles 1 300 visiteurs. C'était une expérimentation. C'est un résultat plutôt favorable.

Sur le site internet de l'Office, la progression est sensible puisqu'il y a eu 35 % de visites supplémentaires par rapport à la même période de l'année dernière.

Le taux d'occupation des hôtels a également évolué positivement malgré l'absence de manifestations d'envergure, notamment le Théâtre de Rue et le Boogie Woogie, qui permettaient de réserver un certain nombre de nuitées dans les différents établissements. C'est donc aussi un bon signal, malgré le début de saison difficile. Le mois de juillet a quand même été très compliqué du fait de la météo. Mais, en tout cas, pour les équipements hôteliers, cela a fonctionné.

Sur les campings de la CABA, tous les campings sont en progression. Cela confirme aussi cette tendance à l'amélioration du taux de fréquentation de notre territoire, malgré la crise de la COVID.

Les ventes de visites et les animations proposées par l'Office ont fortement crû, malgré la météo ou peut-être à cause de la météo.

En tout cas, sur le site de Carlat, il y a eu 1 480 visites payantes.

Les Gorges de la Jordanne ont connu à peu près 20 000 passages, mais la météo de juillet a évidemment pénalisé cette activité.

Sur le site de l'UCPA, il y a eu 200 enfants de plus accueillis. Là aussi, c'est intéressant.

Par contre, sur le site du Puech des Ouilhes, la fréquentation a été mitigée. Je regarde

Maryline, mais c'est comme cela, ce sont la météo et la hauteur du barrage qui n'ont pas permis que beaucoup d'activités se réalisent.

En ce qui concerne le bilan des Rendez-vous Étudiants, après une année blanche, l'édition 2021 a été une réussite, avec la soirée du 15 septembre. Nous pouvons contrôler les entrées avec les pass sanitaires. Il y a eu 1 132 personnes qui ont été comptabilisées sur la manifestation, avec une jauge qui était limitée à 1 000, mais il y en a qui sortaient et d'autres qui rentraient. Donc, en simultanément, c'étaient 872 personnes qui ont été présentes sur le site. Les animations culturelles ont été appréciées, et la truffade, bien sûr, a été aussi appréciée par les étudiants, sachant quand même que la météo a été aussi un peu compliquée à gérer. Nous sommes passés entre les gouttes, cela a été une belle manifestation.

S'agissant du Salon de l'Habitat, Charly en parlera peut-être tout à l'heure, mais en tout cas, cela a été une très bonne édition aussi puisqu'il y a eu environ – mais tu auras peut-être, Charly, les chiffres exacts – 9 500 entrées. La gratuité a peut-être joué, mais il n'y a pas eu que cela. Les retours que j'ai eus des exposants que je connaissais ont été très positifs sur cette édition.

Pour ce qui concerne Éclat, il va y avoir des rencontres organisées par l'Association Éclat pour réfléchir aux arts de la rue et voir comment les arts de la rue doivent s'adapter finalement au contexte des contraintes de l'espace public. Ce sont deux journées, des rencontres dites « rendez-vous d'Éclat » avec des professionnels, essentiellement des arts de la rue, mais aussi les collectivités et tous leurs interlocuteurs, pour réfléchir, avec des thématiques, comment les arts de la rue peuvent se renouveler avec un climat sanitaire ou sécuritaire qui est quand même compliqué pour l'espace public.

Malgré tout, il y a eu un certain nombre de spectacles qui ont été organisés cet été puisque, à la fois sur « Champ Libre ! » et sur le territoire, il y a quand même des troupes qui ont joué. En tout cas, les arts de la rue ne sont pas morts et se sont bien produits, même si c'est dans des dimensions peu satisfaisantes, mais il y a eu un frémissement. Et puis, surtout, il y a eu, le 18 août, la Manifestive. Dans le cadre de la Grande Manifestive, c'étaient les compagnies, mais aussi les amoureux des arts de la rue qui ont voulu faire une action symbolique. Le 18 août, c'était la date où il aurait dû y avoir la cérémonie inaugurale de l'édition 2021 du Festival Éclat. La Grande Manifestive, c'était donc une façon de marquer la présence des arts de la rue sur Aurillac et l'occasion de témoigner une solidarité vis-à-vis de ces artistes qui souffrent réellement.

Il y a eu aussi le 18 août l'Assemblée Générale de la FNAR. La Fédération Nationale des Arts de la Rue a organisé son assemblée générale à Aurillac. Elle devait avoir lieu normalement à Chalon-sur-Saône, mais le quorum n'avait pas été atteint, ils l'ont donc renouvelée à Aurillac le 18 août. A cette occasion, j'ai pu témoigner du soutien inconditionnel de la Ville d'Aurillac aux arts de la rue dans la mesure où nous pourrions avoir des conditions sanitaires satisfaisantes, et j'espère que ce sera le cas en 2022. J'avais promis de faire un courrier pour interpeller la ministre de la Culture sur la situation des compagnies. Le monde de l'art a souffert évidemment pendant la crise de la Covid, mais les arts de la rue encore plus parce que l'espace public a été très contraint, et à Aurillac, c'était le moment où les compagnies pouvaient présenter leurs créations ou remplir leur carnet de commande ; c'est aussi l'intérêt qu'elles essaient de saisir à ce moment-là puisque ce sont quand même 600 compagnies de passage qui viennent vendre leurs spectacles à des programmeurs ou des programmatrices, à des mairies, à tous ceux qui sont intéressés pour avoir des manifestations sur leur commune ou dans leurs établissements. Cela veut dire que, là, cet été, ils n'ont pas pu présenter leurs productions. Cela va donc être deux années blanches pour ces compagnies-là parce que, si les contacts ne sont pas pris sur le site d'Aurillac pendant le Festival Éclat, c'est une année de perdue pour ces compagnies-là. Comme le soutien aux compagnies va se réduire pour tout le monde, il faudrait que les arts de la rue qui, eux, ont besoin de l'espace public pour se produire, puissent être encore un peu

soutenus parce que, sinon, toutes les compagnies vont arrêter leur activité et la situation va se dégrader fortement. Les artistes qui jouent en salle, eux, vont pouvoir jouer, même si c'est dans des conditions sanitaires compliquées, mais qui restent satisfaisantes parce qu'ils peuvent jouer. Les artistes des arts de la rue, eux, avec les différentes restrictions qu'il y avait, n'ont pas pu produire leurs spectacles, ni être repérés par des programmateurs et remplir leur carnet de commande. C'est vraiment la double peine pour les artistes des arts de la rue.

Nous avons fait un courrier, il y a eu un certain nombre de signatures de maires de toutes les communes, notamment les communes qui avaient des CNAREP comme la CABA avec le Parapluie qui est un CNARED, qui sont des lieux de production et surtout de création. Il doit y avoir 13 ou 17 CNARED. Les troupes ont fait le relais auprès des élus qu'elles connaissaient bien. Nous devons être à 100 signatures de députés et d'autres élus, toutes tendances politiques confondues. C'est un problème pour l'ensemble des élus parce que toutes les communes utilisaient les arts de la rue particulièrement l'été.

Enfin, un point sur la fréquentation de la ligne aérienne. Actuellement, la rotation de l'après-midi ne se réalise pas, mais nous sommes revenus aux rotations classiques. La fréquentation est passée à peu près à 2 600 passagers fin septembre et le mois se finit aujourd'hui. C'est quand même une bonne chose parce que cela fait un taux de remplissage d'à peu près 60 % ; ce qui est un taux très bon par rapport aux lignes de Brive, du Puy ou de Rodez. C'est donc un très bon taux pour notre ligne. Ce que nous constatons, c'est que les réservations se font souvent très tard, deux jours ou trois jours avant le départ. C'est donc difficile de faire une programmation. En tout cas, ce que nous pouvons espérer, c'est que je pense que nous aurons à peu près 22 000 passagers sur l'année 2021. En 2019, nous avons dû en avoir 32 000. Donc, comme vous le voyez, en situation de Covid et en ayant quand même une rotation de moins par jour, nous devrions récupérer très rapidement les taux de fréquentation que nous avons pu connaître par le passé.

Voilà ce que je voulais préciser sur les différents points d'information.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous commençons le Conseil par l'examen des délibérations du groupe A. Les délibérations du groupe A sont les suivantes :

Au titre des finances :

- Une mise à jour des AP/CP. Cela c'est une conséquence mécanique ; c'est pour pouvoir inscrire les crédits et récupérer les crédits pour boucler les projets qui avancent plus vite et tenir compte des retards.
- Le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57. Cela, c'est technique ; la M57 va remplacer la M14. Je vous passe les détails.

En ce qui concerne les marchés :

- Un avenant n° 2 sur un marché de prolongation de la convention constitutive relative au groupement de commandes pour la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains publicitaires.
- Un avenant n° 2 de prolongation de la durée du marché relatif à la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains publicitaires.
- Une convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traverse de Jussac le long de la RD 922.
- Un avenant n° 1 au marché n° 2016/069 relatif à l'animation du programme de la CABA d'aide à l'amélioration de l'habitat privé. Il y aura une délibération qui explique cela en groupe B.

Au titre du développement économique et de l'enseignement supérieur :

- Un avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2020-2023 avec l'Association Éclat. C'est la prise en compte du spectacle organisé dans le cadre des Rendez-Vous Etudiants.

Dans le cadre des techniques de communication :

- La désignation du représentant des Communautés d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Régie Auvergne Numérique. Cela, c'est une présidence tournante. Donc, aujourd'hui, cela doit être le Puy.

En transports :

- Une modification de l'annexe 2 à la convention de coordination des réseaux de transport routier de personnes entre la CABA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En administration générale :

- La désignation d'un représentant de la CABA au sein de l'Agence Technique « Cantal Ingénierie & Territoires » en remplacement de M. Stéphane FRÉCHOU. C'est Christian POULHES qui le remplacera.

- Le tableau des effectifs à septembre 2021.

- La création d'un poste de Chef(fe) de projet « Animations sportives et Événementiels sportifs ».

- L'engagement de la CABA dans un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME. Cela permet de financer un poste au niveau du SCoT.

Voilà les délibérations qui ont été classées en groupe A. S'il n'y a pas de questions, je vais les soumettre au vote. Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant, nous abordons les délibérations inscrites en groupe B. C'est M. GODBARGE qui nous présente la Décision Modificative.

DÉLIBÉRATION N° 14 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2021/02

Rapporteur : M. Frédéric GODBARGE

M. GODBARGE.- C'est une décision de la plus haute importance compte tenu de son enjeu, mais c'est une décision modificative...

La présente Décision Modificative concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, du TDMA et de l'Aéroport de la CABA.

Sur les sections d'investissement du Budget Principal et du Budget Annexe du TDMA, des crédits sont ouverts sur les comptes 1068 de ces deux budgets afin de procéder à l'apurement des soldes débiteurs du 1069. Ces opérations doivent être réalisées préalablement au passage à la M57 et sont détaillées dans une délibération votée ce même jour par le Conseil Communautaire en groupe A.

En section de fonctionnement du BP, des subventions sont inscrites respectivement à hauteur de 2 000 € pour l'Association RURALITIC et de 10 000 € pour la Fédération des Centres Sociaux. Par ailleurs, au sein de sa section d'investissement, des crédits sont ouverts à hauteur de 800 000 € au sein du chapitre 21 afin de permettre l'engagement

d'opérations immobilières diverses dans le cadre du développement économique et du Projet Alimentaire de Territoire, l'équilibre budgétaire étant assuré par l'ajustement du recours à l'emprunt.

Sur la section d'investissement du Budget Annexe de l'Assainissement, des crédits complémentaires sont nécessaires sur l'opération de mise aux normes du système d'assainissement de Vézac. En effet, le montant du marché pour la maîtrise d'œuvre est plus important que les crédits inscrits au Budget Primitif. Il en est de même pour les achats de terrains de cette même opération.

Sur la section de fonctionnement de ce même budget, un protocole transactionnel entre la CABA et la SCEA de la Cère et la SAS Matière a été conclu afin d'indemniser la servitude de passage, la perte des récoltes, les frais de remise en état et la suspension temporaire du droit d'eau dans le cadre des travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie.

Sur cette même section, il convient d'annuler un titre émis fin 2020 à l'encontre de l'entreprise Boisset pour des consommations qui avaient été estimées car les compteurs ne fonctionnaient pas. Cette facturation peut désormais être régularisée suite à la pose de nouveaux compteurs. La facture à annuler porte sur 105 000 m³ d'assainissement contre 13 616 m³ qui doivent être réellement facturés. Des crédits importants doivent donc être inscrits sur le compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs », qui seront compensés en partie par le compte 70611 (montant de la refacturation) et pour le solde par une mobilisation des crédits du compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement ».

Pour le Budget de l'Aéroport, des crédits complémentaires sont nécessaires pour l'achat d'un logiciel.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la Décision Modificative 2020/02 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA et de l'Aéroport de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GODBARGE.

M. GODBARGE.- Je ne sais pas s'il y a des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vois pas de mains qui se lèvent. Pas de questions. Je soumetts donc cette DM au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 15 : FINANCES – RAPPORT DE LA CLECT CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » – MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE DE LIBRE RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération suivante qui porte sur le rapport de la CLECT concernant le transfert de compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ». Il s'agit précisément de la mise en œuvre d'une procédure de libre révision des Attributions de

Compensation.

La gestion des eaux pluviales urbaines a été transférée de façon obligatoire aux Intercommunalités. Lorsqu'il y a transfert d'une compétence, nous devons évaluer le coût de cette compétence, et logiquement cela se traduit par une évolution des Attributions de Compensation parce que, normalement, c'est censé couvrir des dépenses qui sont soit dans les charges de fonctionnement, soit dans les investissements des communes ; ce qui veut dire que, normalement, pour les Communes, au moment du transfert, cette incidence est neutre et ne pose traditionnellement pas de problème. La CLECT est censée fournir les éléments pour évaluer les conséquences financières, mais dans la pratique, c'est une simple lecture de vos comptes administratifs puisque, dans vos comptes administratifs, on devrait trouver les charges attachées à la compétence concernée.

La gestion des eaux pluviales urbaines, cela concerne plutôt le milieu urbain ou les centres-bourgs de vos communes. La GEMAPI, c'est plus une question de milieu rural parce que le milieu urbain est un peu moins concerné. Pour évaluer les charges relatives à la gestion des eaux pluviales urbaines, ce sont des chiffrages qui se font sur une base prévisionnelle de dépenses que nous n'avons pas puisque, généralement, quand il y a des problèmes d'eaux pluviales, c'est le personnel de la Commune, voire peut-être l'entreprise POTEL, qui interviennent, il y a des opérations ponctuelles en charges de fonctionnement qui n'apparaissent pas en tant que telles dans les comptes de résultats de vos communes. Et puis, dans les budgets d'investissement, nous ne refaisons pas des routes à chaque fois, mais la gestion des eaux pluviales est souvent intégrée dans les travaux de voirie et n'apparaît pas en tant que telle dans les travaux d'investissement, même si sur les chantiers que nous avons pu considérer de traversée de bourgs, les dépenses réelles de gestion des eaux pluviales dans les travaux d'investissement « voirie » représentent à peu près 10 % des travaux (exemple du PEI).

La CLECT, elle, a dû adopter une méthode prévisionnelle, basée sur des statistiques liées au nombre de kilomètres de réseau. Autant dire que le coût du service s'était chiffré à 1 121 000 € de manière prévisionnelle. En fonctionnement, c'est un coût de 227 000 € et en investissement, c'est un montant de 893 000 €. Mais cela, cela aurait été en année pleine et avec une GEPU forte.

Ce que nous avons décidé, c'est d'approuver le rapport de la CLECT parce que les calculs sont évidemment justes par rapport aux hypothèses retenues. Ce sont des multiplications avec des ratios, en fonction des mètres linéaires. Les opérations sont donc justes. Par contre, avant d'atteindre ce chiffre en dépenses réelles, il va s'écouler un certain nombre d'années. Déjà, cela va être un premier point. Par contre, si nous baissions les Attributions de Compensation, c'était immédiat dans les budgets des communes, de tous les maires, des 25 maires, parce que nous sommes tous concernés par le chiffrage.

Nous avons préféré choisir une autre option, c'est-à-dire ne pas toucher les Attributions de Compensation, tout en étant conscients qu'il y avait bien un sujet à terme de gestion des eaux pluviales et que, probablement, les ratios qui ont servi de base au calcul se traduiraient, un jour, physiquement, par des travaux qu'il faudra payer. Mais le temps que cela monte en puissance, nous aurons le temps de voir, et à mon avis, avant d'atteindre des sommes comme cela, ce ne sera même pas, peut-être, sous le mandat prochain.

En revanche, il faut quand même que nous nous donnions les moyens de pouvoir faire face parce qu'il y aura des dépenses qui vont apparaître, que ce soit pour la GEMAPI ou que ce soit pour la gestion des eaux pluviales. Et puis, il y aura le Projet de Territoire que nous avons validé entre nous, les 25 maires. Il va donc falloir que nous créions une ressource qui nous donnera les moyens d'assumer les différents projets que nous avons inscrits dans notre Projet de Territoire.

Nous ne réduisons pas les Attributions de Compensation. Finalement, nous validons le rapport de la CLECT mais nous ne prenons pas la solution qui aurait été orthodoxe, mais à

titre dérogatoire, il va falloir nécessairement créer une taxe à l'échelle du territoire de la CABA basée sur la taxe foncière, dont nous définirons le taux. Nous devons approuver le rapport de la CLECT. Sinon, si nous ne prenons pas d'autres mesures, le Préfet réduira lui-même, unilatéralement, les Attributions de Compensation.

Je ne sais pas si je suis clair. C'est bon, semble-t-il. Y a-t-il des questions ? Gérard PRADAL a la parole.

M. PRADAL.- Nous, les gens du Bureau, nous en avons parlé plusieurs fois. Ce sont peut-être les membres du Conseil Communautaire qui ont à demander des explications.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour cela que je leur donne la parole s'il y a quelque chose qui les interpelle. La délibération consiste à approuver le rapport de la CLECT. Personne ne souhaite prendre la parole sur ce sujet. Il faut savoir que cela va contraindre nos choix au mois de février.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les conclusions du rapport émis par la CLECT ;
- de valider le recours à la procédure dérogatoire de « révision libre » des Attributions de Compensation. C'est ce que je vous ai expliqué. Normalement, le corollaire du rapport de la CLECT, c'était que nous baissions les Attributions de Compensation. Donc, là, dans cette proposition de valider le recours à la procédure dérogatoire de « révision libre » des Attributions de Compensation, la conclusion c'est que nous ne touchons pas les Attributions de Compensation ;
- d'approuver l'absence de prise en compte des charges transférées au titre de la compétence GEPU dans le calcul des Attributions de Compensation de chacune des communes ;
- de demander à chacun des Conseils Municipaux des communes membres de statuer par délibération concordante en ces mêmes termes sur ces mesures ;
- de dire que les impacts de cette décision sur l'équilibre du Budget Principal de la CABA seront appréciés lors du vote du Budget Primitif 2022 et pourront donner lieu, en tant que nécessaire, à la mobilisation d'une part de fiscalité sur le Foncier Bâti.

Je mets au vote cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération n° 16 qui porte sur une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour l'élaboration d'une charte graphique, d'une signalétique et de mobilier communs – Tour du Lac. C'est Magali qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 16 : MARCHÉS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE POUR L'ÉLABORATION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE, D'UNE SIGNALÉTIQUE ET DE MOBILIER COMMUNS – TOUR DU LAC

Rapporteur : Mme Magali MAUREL

Mme MAUREL.- Nous nous partageons le travail avec Maryline, nous travaillons ensemble sur ce dossier. Mais, là, nous allons voir que nous allons aborder une partie sur la communication et la signalétique, et nous étions convenues avec Maryline que c'est moi qui présenterai cette délibération.

Je ferai un bref rappel sur ce projet de Tour du Lac pour expliquer dans quel contexte se place cette convention.

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la CABA sont engagées depuis un certain nombre d'années – je ne vais pas refaire tout l'historique – sur l'idée de faire un Tour de Lac. C'est un projet qui consiste en l'aménagement d'un sentier multi-pratiques de 42 km autour du Lac Saint-Étienne-Cantalès, avec l'objectif de reconnecter tous les sites autour du lac, en l'occurrence les bases de loisirs, les plages, les différents équipements, les centres-bourgs, tout en offrant une cohésion d'ensemble, et c'est bien dans le cadre finalement de cette cohésion d'ensemble qu'il est important que nous puissions avoir une signalétique commune et un certain nombre d'éléments ensuite pour la communication en termes de charte graphique, mais aussi on parle de mobilier – ce qui peut peut-être vous surprendre – dans cette délibération, mais en fait il y aura ce que l'on appelle « des stations » dans ce projet-là, des éléments peut-être plus paysagers qu'architecturaux, sur lesquels il faudra une cohérence d'ensemble. C'est pourquoi nous avons décidé de travailler à partir d'une étude qui va être réalisée, pour laquelle il nous est soumis ce soir une convention de groupement de commandes.

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne serait coordonnateur de ce groupement. A ce titre, elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants et sera chargée de signer et notifier les marchés.

L'estimation de la prestation a été faite à hauteur de 21 000 €.

Nous avons proposé une répartition à 50 % entre les deux EPCI.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concernera, s'assurera de la bonne exécution des différentes prestations, selon les modalités définies dans le cadre de ladite convention qui est annexée à la délibération.

Il y aura évidemment un débat autour des projets qui seront soumis dans le cadre de l'étude.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la constitution d'un groupe de commandes avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la CABA, afin de réaliser l'étude pour l'élaboration d'une charte graphique, d'une signalétique et de mobiliers communs ;

- d'accepter que la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne soit désignée coordonnateur du groupement et assume les missions qui lui sont dévolues par la convention constitutive ;

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes afin de réaliser l'étude pour l'élaboration d'une charte graphique, d'une signalétique et de mobiliers communs, dont le projet est joint en annexe à la délibération ;

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement et tout acte s'y rapportant.

Une précision que je n'ai pas dite. Ce sera le début d'une suite de conventions puisqu'il y aura une convention d'entente qui sera à venir entre les deux EPCI et après nous aurons une série de conventions de maîtrise d'ouvrage unique qui suivront dans les prochains mois et années.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Là, c'est peu d'argent en jeu. Par contre, le Tour du Lac, c'est un dossier qui avance, qui évolue et qui est quand même ambitieux. Nous aurons l'occasion d'en reparler certainement dans un avenir proche.

Maryline, si tu veux ajouter quelques mots, je te laisse la parole.

Mme MONTEILLET.- Je crois que tout a été dit. Je ferai un état en temps voulu de l'avancement des travaux à venir, et notamment de la convention qui devra être passée avec la SNCF.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Je mets la délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au secteur du développement économique. Charly DELAMAIDE va présenter le rapport sur la situation de la SPL Aurillac Développement.

DÉLIBÉRATION N° 17 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Rapporteur : M. Charly DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. 2020 a été une année bien sombre pour l'activité d'Aurillac Développement puisque, pour le Prisme, en raison de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales, le dernier spectacle qui a eu lieu – je le rappelle – s'est déroulé le 7 mars 2020, il s'agissait du Lac des Cygnes. Depuis, tous les achats réalisés en 2020 avaient été reportés, sauf le spectacle de M qui avait été tout simplement annulé.

Le Prisme est donc en fermeture administrative pour toutes ses activités depuis le confinement du 16 mars 2020.

La programmation de 2021 – j'en profite pour le dire – est actée, mais là aussi, cette année, il faut s'attendre encore malheureusement à des défections sur les programmations parce que les spectacles sont encore en difficulté et les tourneurs ne sont pas toujours actifs pour maintenir les dates. Sur l'année 2021, il faut donc s'attendre encore à quelques annulations.

Sur le Centre des Congrès, tout comme pour le Prisme, nous avons été touchés par la fermeture administrative depuis le 16 mars 2020. Malgré tout, quelques locations ont pu se faire. Il y en a eu quand même 23. Par rapport à l'année précédente, c'est peu puisqu'il y en avait eu 98 l'année précédente.

Concernant les foires et salons, l'édition du Salon de l'Habitat 2020 a pu se tenir grâce à la réouverture des congrès et des salons dès le 1^{er} septembre 2020 avec des jauges de 5 000 personnes à ne pas dépasser et un protocole sanitaire très strict déposé par la préfecture du Cantal.

En 2020, cela a été une édition qui a été perturbée avec une grande absence d'animations et des règles contraignantes en matière de restauration et de buvette.

Malgré ce contexte, les exposants ont répondu présent à 80 %.

La fréquentation des visiteurs a été fortement réduite puisqu'elle a été de 50 % de moins par rapport aux éditions précédentes.

Je rajouterai qu'à ces conditions sanitaires se sont rajoutées des conditions météorologiques tout à fait catastrophiques.

Pour ce qui concerne les Européennes du Goût, ce sera vite vu puisque l'édition 2020 a été

purement et simplement annulée.

Sur le restaurant des Carmes, seules les collectes du don du sang ont pu se tenir dans le cadre des dérogations de l'ARS.

Sur les régies publicitaires, nous avons aussi une diminution de fait du chiffre d'affaires.

Sur Agglo Mag, nous sommes passés de 9 000 € à 3 400 €.

Sur le Guide de l'Office du Tourisme, nous sommes passés de 18 000 € à 16 000 €.

Les perspectives ont été un peu réduites puisque nous avons toutes les incertitudes par rapport à l'évolution du contexte sanitaire. Simplement, pour l'année 2021, il y avait en perspective le renouvellement de la DSP pour une période de trois ans.

Voilà ce que je peux dire brièvement sur l'activité de la SPL Aurillac Développement en 2020.

Quelques éléments d'information concernant l'état des finances.

Je rappellerai que la CABA finance Aurillac Développement à hauteur d'un quart de son budget et que le reste, c'est le chiffre d'affaires réalisé aux trois quarts par les actions propres d'Aurillac Développement.

Le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de 168 179 € qui sera affecté au poste des réserves. Ce bénéfice est à interpréter avec prudence car il résulte d'une absence d'activité, mais aussi d'un recours au dispositif de l'aide à l'activité partielle depuis le 1^{er} avril 2020.

Voilà ce que l'on peut dire sur l'état des finances, Monsieur le Président. Je rappelle que l'exercice précédent était déficitaire. Cet exercice-là va donc permettre un petit peu de remettre à niveau les fonds de réserve d'Aurillac Développement.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de vote. Nous devons prendre acte de ce rapport. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non, pas de questions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 17.

Nous passons au rapport de la SEBA 15. C'est Isabelle LANTUÉJOUL qui le présente.

DÉLIBÉRATION N° 18 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Mme Isabelle LANTUÉJOUL

(Présentation de documents sur écran)

Mme LANTUÉJOUL.- Merci. Un petit diaporama va être projeté en même temps que la présentation que je vais faire.

C'est le 28^{ème} exercice social de la SEM.

Il y a 5 équivalents temps plein au 31 décembre 2020.

Le chiffre d'opérations est de 5 575 000 €, dont 4 532 000 € en concessions (Baldeyrou, Sablière, Balcons du Vialenc), 1 038 000 € en gestion de villages d'entreprises et 5 000 € avec d'autres mandats.

Le bilan de la société est de 591 452 € avec un résultat net 2020 de 28 693 €.

Nous allons passer aux réalisations et aux projets.

Sur la ZAC du Puy d'Esban, en 2020, 30 actes ont été signés au 31 décembre, dont 2 ventes et 2 compromis signés dans l'année.

On peut noter 97 % de commercialisation des surfaces immédiatement cessibles.

L'enjeu se situe sur la commercialisation des plates-formes 7 et 8 en 2022 et 2023, autour de 4 hectares.

Par rapport au plan, ce que vous voyez en jaune fluo, là c'est un compromis qui a été signé avec EIFFAGE qui est en cours.

En haut, sur la partie hachurée, il y a la société LHERITIER avec Gaz'up fournissant le gaz naturel pour les camions.

Ensuite, il reste 12 000 m² qu'il faudra peut-être redécouper à la demande en 2022 pour pouvoir densifier les espaces.

Au niveau des lots 7 et 8, qui sont en bas, à droite, là il y a de 2 000 m² à 4 000 m², et la voirie reste à réaliser sur ce secteur.

Là, nous avons la ZAC du Puy d'Esban. Les photos que vous voyez montrent que le terrain a été reprofilé sur les parcelles 7 et 8. Les remblais ont été faits.

Dans les constructions récentes, nous avons eu la SCI POTEL qui est allée s'installer sur la zone, ensuite la SCI CHAUSY/Daniel MOQUET, DEFIT MAT et TRANS SCOP.

Pour la ZAC de La Sablière, le centre commercial de la Sablière offre 25 000 m² de surface de vente. Il comporte :

- un hypermarché de 6 000 m² avec une galerie marchande constituée de 20 boutiques,
- une quinzaine de moyennes surfaces, dont un centre auto, une station service et une enseigne de restauration rapide.

Pour le restaurant, nous n'avons pas encore trouvé preneur.

Considérons les travaux de la SEBA 15 sur la ZAC :

- Le bassin pour les pompiers a été réalisé.
- Le bassin de rétention est en cours de réalisation.
- Les voiries nord et sud et les giratoires d'accès, ainsi que les réseaux ont été réalisés en 2020.

Là, vous avez les photos des travaux. Vous pouvez voir le giratoire d'accès de la RN 122, la voie d'accès de la ZAC entre les deux giratoires et la voirie sud.

Là, vous avez toutes les enseignes, mais je suppose que vous avez tous visité la Sablière et que vous les connaissez bien maintenant, nous avons évidemment Carrefour et ensuite des moyennes surfaces avec Brico Cash, King Jouet, Jysk et Mac Do.

Ici, nous voyons deux images sur la Canopée et les moyennes surfaces. Là, il reste une cellule encore qui n'est pas louée.

Nous allons passer à la Zone Artisanale du Martinet à Murat.

Les parties blanches, c'est ce qui reste à vendre. Il y a environ 1 ha de disponible encore.

La ZAC Hélitás

Sur la ZAC Hélitás, il y a eu la création de trois lots d'habitation.

Les trois compromis ont été signés début 2021.

La vente de deux lots était en cours. Les deux ventes ont été signées hier.

La SEBA 15 intervient aussi sur la ZAC du Vialenc.

Le grand lot 11 sera vendu pour des maisons individuelles.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est déjà fait.

Mme LANTUÉJOUL.- Les lots 2, 3 et 4 ont été acquis par Polygone pour la réalisation de la

résidence Habitat Jeunes.

Les lots 8, 9 et 10 ont été acquis par Cantal Habitat.

Voilà la résidence Habitat Jeunes qui a été réalisée par Polygone SA.

À Aurillac, sur Escanis Sud, il est prévu un projet de lotissement pour l'habitat.

Là, il y a 35 lots à bâtir. C'est au stade du permis d'aménager. Il y a une étude d'archéologie préventive qui est en cours, et le projet ne débutera qu'après le compte rendu de cette étude bien sûr.

Il y a eu l'inauguration du bureau de Poste rue du Rieu, qui s'est passée en octobre 2020 et la mise en vente ensuite des logements T2 et T4.

Sur Arpajon sur Cère, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain dans l'enclos Milhaud, il y a eu la finalisation des études architecturales en 2020, le lancement de la consultation de travaux et l'attribution des marchés début 2021.

La signature des premiers contrats de réservation a eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2021.

Le démarrage des travaux a eu lieu tout récemment.

Tous les commerces sont sous compromis.

7 logements sur 16 sont sous compromis également.

Sur Aurillac, au niveau de l'îlot des Frères Charmes, il y a eu la vente du foncier à la Ville d'Aurillac en novembre 2019, avant la rétrocession aux promoteurs.

Nous avons eu une liquidation de l'opération en 2020.

En ce qui concerne la gestion du Pôle Immobilier d'Entreprises d'Aurillac, la photo qui est projetée à l'écran, c'est une vue du dernier bâtiment qui héberge 10 entreprises et qui est complet à 100 %.

On peut noter un bilan d'exploitation positif en 2020, mais grevé par les travaux d'investissement sur le bâtiment d'activité EDF.

Le taux d'occupation en 2020 a été de 95 %, avec 58 locataires et propriétaires, dont 11 nouveaux locataires pour 8 sortants.

Au niveau de l'activité du Pôle Immobilier d'Entreprises, nous avons 350 emplois sur site en 2020.

Le début de l'année 2021 a été encore plus favorable en termes d'occupation, avec l'arrivée notamment de la Chambre des Métiers et de SOCOTEC. Le taux d'occupation en avril 2021 était de 98,4 %.

Nous passons à la gestion du Village d'Entreprises de Saint-Flour.

Il y a eu 100 % d'occupation en 2020 sur la partie tertiaire.

On a pu noter deux départs de locataires en 2020. Les locaux ont été repris par Saint-Flour Communauté.

L'occupation pérenne du bâtiment d'activité s'est faite par Saint-Flour Communauté.

La plus grosse partie est effectivement utilisée par la Communauté de Communes de Saint-Flour.

Le Village héberge quand même 12 entreprises.

En ce qui concerne la gestion du Village d'Entreprises de Murat, au 31/12/2020, il y avait 78,63 % d'occupation.

5 entreprises étaient présentes sur le Village à la fin 2020.

On a pu noter l'arrivée de Bike Home début 2021.

Il y a 5 locaux d'activité. Il reste un seul bureau à louer.

Dans le cadre du mandat de gestion de logements pour la Ville d'Aurillac, 6 logements ont été gérés en 2020.

On a pu noter une occupation à 100 % au 31/12/2020.
Ce sont des T3 et des T4 sur la Jordanne et Canteloube.

À Jussac, sur la ZAE Les Rivières, au 30/09/2021, il y a eu la signature d'une vente supplémentaire avec la SCI TOUZY, grossiste en produits d'hygiène et de deux compromis de vente : LAFON, couvreur et CADAC, entreprise de travaux publics.

A venir : un compromis avec CHANUT, repreneur de la société GEDER (serrurerie).

Les deux lots en rouge sont vendus.

Le lot en bleu, sur la droite, est en cours de vente.

Il reste 4 lots.

Sur l'extension d'ESBAN, en ce qui concerne les études préalables, nous savons tous un petit peu ce qu'il en est. C'est donc encore un petit peu en attente.

Les autres missions de la SEBA 15

La SEBA 15 apporte un appui à la commercialisation sur trois ans de la Zone d'Activités de Massiac. Là, il y a un cabinet vétérinaire qui s'est installé suite à un compromis signé en octobre 2020.

Il y a 6 lots au niveau d'un hôtel d'entreprises avec trois locataires.

Sur la zone d'activités de Neussargues, les établissements schématisés en vert, c'est CHARRADE. En jaune, c'est également un lot acquis par CHARRADE.

Ensuite, le lot suivant, c'est une pépinière d'entreprises qui en a fait l'acquisition.

Le dernier lot, situé le plus à gauche, est disponible.

Sur la pépinière, il y a trois cellules vides et un bureau où il y a un contact en cours.

Sur la zone du Garrigoux de Saint Paul des Landes, il y a eu la signature d'un compromis de vente avec FONTANEL en 2021.

Ensuite, il reste 4 000 m² à commercialiser.

Voilà le rapport sur l'activité de la SEBA 15 pour l'année 2020. Je crois qu'il faut juste prendre acte de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est cela. Y a-t-il des questions sur les projets de la SEBA 15 ou sur les réalisations de la SEBA 15 ? Monsieur MARIOU, vous avez la parole.

M. MARIOU.- Je présume que la CABA finance en partie la SEBA 15, mais dans quelle proportion ?

M. LE PRÉSIDENT.- Là, il n'y a pas de financement. La SEBA 15, c'est un aménageur. Il n'y a pas de subvention versée à la SEBA 15 comme à la SPL Aurillac Développement.

M. MARIOU.- D'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une subvention sur une mission particulière que nous pouvons donner à la SEBA 15. Par exemple, dans le cadre du Projet de Territoire, il va y avoir une convention ; la SEBA 15 va recruter un chargé d'opération pour la mise en place d'un observatoire du foncier ; eh bien, là, c'est une mission que la CABA donne à la SEBA 15, et donc elle remboursera les charges de l'opération.

M. MARIOU.- D'accord. Comme il y avait cette présentation, j'avais imaginé qu'il y avait une petite participation de la CABA. C'est pour cela que je préférais poser la question.

M. LE PRÉSIDENT.- La participation de la CABA, elle peut être sur des opérations si la CABA donne un mandat. C'est la même chose pour la Commune d'Aurillac ou pour Arpajon-sur-Cère. Sur les projets, ce sont les communes qui donnent une mission et qui rémunèrent la SEBA 15 au projet.

M. MARIOU.- D'accord. Merci bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres questions. Nous prenons acte de ce rapport. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 18.

Ensuite, nous avons une délibération sur l'environnement, qui concerne une convention portant sur la création d'une entente entre le SYDED du Lot et des EPCI du Cantal pour le tri, le conditionnement et le chargement des déchets recyclables issus du territoire communautaire. C'est toi, Stéphane, qui présentes cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 19 : ENVIRONNEMENT – CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UNE ENTENTE ENTRE LE SYDED DU LOT ET DES EPCI DU CANTAL POUR LE TRI, LE CONDITIONNEMENT ET LE CHARGEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES ISSUS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Stéphane FRÉCHOU

M. FRÉCHOU.- C'est le renouvellement d'une convention dans le cadre d'une entente que nous avons les deux Communautés de Communes, Cère et Goul et Châtaigneraie, et puis notre EPCI avec le SYDED du Lot pour nous permettre de mutualiser le traitement des déchets recyclables. C'est pour six ans. Sachant que le SYDED dispose d'équipements que nous n'avons pas les moyens de nous offrir sur le territoire et qui ont surtout les capacités d'absorber nos volumes de déchets. Et puis, pour information, les camions partent à Saint-Jean-La-Gineste, nous restons donc sur de la proximité, nous sommes sur un lieu entre Saint-Céret et Biars, nous sommes donc vraiment sur un projet qui reste territorial.

Nous renouvelons cette convention pour six ans. Nous verrons quelle réflexion nous mènerons sur l'avenir au-delà, mais de toute façon nous n'avons absolument pas d'autres alternatives ; et puis, le service est extrêmement bien rendu.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur le traitement des déchets dans le cadre de cette opération ? Non. C'est une délibération. Je la mets donc au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la présentation du rapport de la SPL STABUS. C'est Sébastien PRAT qui le présente.

DÉLIBÉRATION N° 20 : TRANSPORTS – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SA-SPL STABUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Rapporteur : M. Sébastien PRAT

M. PRAT.- Merci, Monsieur le Président. Il nous est demandé comme chaque année de prendre acte du rapport 2020 de STABUS.

Le virus pandémique issu du pangolin a eu pour conséquence la fermeture de STABUS du 23 mars au 11 mai. C'est quand même le fait marquant de cette année.

Par ailleurs, nous avons eu, à la rentrée, une utilisation beaucoup plus faible des transports publics qui impacte encore STABUS.

Sur l'offre kilométrique commerciale, c'est – 15,31% en 2020. C'est – 30 % quasiment de courses en moins pour le service TPMR tout de même qui contient le Clos des Alouettes, mais nous allons en parler.

La seule offre, en 2020, qui est restée très significative avec une forte demande, ce sont les locations de nos 40 vélos mécaniques et nos 40 vélos à assistance électrique. Ce sont 8 504 journées de location en 2020, contre 8 312 en 2019 et 156 contrats de location en 2020 contre 140 en 2019.

Un autre service fortement impacté par la crise sanitaire : la navette centre ville qui perd quasiment 58 % de sa fréquentation du fait de la fermeture des restaurants, des bars et du cinéma, et aussi de la mise en place du télétravail. Nous reprenons à la rentrée 2020 des fréquentations un peu plus à la hausse, mais nous n'arrivons pas évidemment au niveau de 2019 qui était quand même assez important. Cette navette du centre ville desservira le PEI dans les prochains mois.

Au niveau tarifaire, 2020 c'est – 26 % sur les recettes commerciales de la régie des transports. Notre réseau est impacté évidemment par le Covid, mais un petit peu moins que des réseaux de plus grande taille.

Le Clos des Alouettes, c'est le deuxième poste qui impacte les finances de la SPL puisque c'est une baisse de 77 % de rémunération. Comme je le disais, c'est – 30 % dans les courses TPMR.

Nous n'avons pas, en 2020, fait évoluer la gamme tarifaire du fait de cette année Covid. Nous avons des projets pour l'avenir.

En 2020, il n'y a pas eu de Théâtre de Rue, pas de rencontres étudiantes, pas d'action « découverte et présentation de STABUS » aux élèves de CM2. Donc, cela, c'est réglé.

Vous avez, sur ce rapport, un état du parc STABUS que nous sommes en train de renouveler. La CABA n'a pas fait d'investissements en 2020. Très rapidement, à l'analyse économique de cette année, ce sont des dépenses en chute de – 6,2 % avec des postes qui augmentent comme la maintenance des véhicules du fait du vieillissement du parc avec + 10 %, comme la maintenance, fonctionnement de nos logiciels et applications informatiques d'informations aux voyageurs avec + 11,5 % ; et puis, évidemment, cela a été l'achat de produits et d'équipements obligatoires dans le cadre de la crise Covid.

Au niveau des recettes, la subvention CABA baisse de 7,7 %, les recettes publicitaires de 36,25 %, le marché de la Ville d'Aurillac de 80 % et le Clos des Alouettes de 36,25 %. Au total, ce sont des recettes qui baissent de 10,02 %.

Je peux évoquer rapidement les orientations pour 2021.

Effectivement, nous avons envisagé la poursuite du déploiement – ce sera plutôt pour 2022 – de l'offre de location de vélos à assistance électrique avec une réflexion sur une offre en libre service à l'échelle de notre territoire et pourquoi pas l'achat de vélos plus polyvalents.

2021 a été aussi la mise en œuvre d'un projet de Billettique Interopérable UBI, nous en avons parlé. C'est une billettique légère qui sera embarquée et mise en service le 3 janvier 2022 sur notre réseau Transcab. Ce sera donc fini le papier et le stylo ; nous aurons des belles cartes intermodales comme beaucoup de réseaux en France.

C'est aussi le projet de restructuration du réseau que les techniciens STABUS sont en train de construire. Les Élus présents à la Commission Transports qui aura lieu fin octobre auront un aperçu de cette restructuration ; nous pourrons rencontrer aussi les techniciens d'UBI qui nous présenteront la billettique qui sera embarquée.

Enfin, en 2021, cela a été le lancement de la 6^{ème} ligne qui dessert Esban, mais aussi Milly

Crespiat et le Bex d'Ytrac.

L'été 2021 a aussi été l'occasion de tester des navettes touristiques.

En 2022, cela va être le lancement du Pôle d'Échange Intermodal qui est un gros sujet, et qui va vraiment lancer un nouveau Schéma de Mobilité et des nouvelles mobilités sur le territoire.

Le rapport est complet dans le dossier. Nous effectuons en ce moment le tour des communes avec Jean-François BARRIER. Nous venons à la rencontre de tous les maires dans ces mois de septembre et d'octobre. Nous sommes bien évidemment présents pour répondre à toutes les questions que susciterait ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce rapport STABUS ? Non, pas de questions. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 20.

Nous passons à une délibération qui porte sur l'urbanisme et l'habitat. Il s'agit d'un avenant n° 5 à la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. C'est Angélique MARTINS qui va nous le présenter.

DÉLIBÉRATION N° 21 : URBANISME ET HABITAT – AVENANT N° 5 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA CABA

Rapporteur : Mme Angélique MARTINS

Mme MARTINS.- Merci. Nous présentons ce soir le 5^{ème} avenant à la convention OPAH de la CABA. En effet, les objectifs programmés de la convention pour l'année 2021 sont déjà dépassés puisque nous sommes à 183 logements financés pour un objectif initial de 137.

Au vu du succès de ce programme, nous avons souhaité faire évoluer la convention OPAH 2017-2021 parce qu'elle se termine au 31 décembre 2021, et du coup augmenter la dotation permet de pouvoir répondre aux demandes de financement de propriétaires qui arriveront d'ici la fin de l'année.

Il est proposé d'augmenter les objectifs quantitatifs et les enveloppes financières globales pour 308 dossiers de propriétaires occupants et 13 dossiers de propriétaires bailleurs, soit au total 321 logements pour 2021.

L'enveloppe annuelle de la CABA dédiée à l'aide aux travaux serait de 415 000 € au lieu de 208 000 € prévus initialement.

Les frais d'ingénierie sont augmentés en fonction du nombre de logements aidés.

Quelques chiffres pour rappeler l'opération 2017-2021.

En 2017, c'étaient 156 logements de propriétaires occupants, 140 en 2018, 166 en 2019, 191 en 2020, et cette année nous prévoyons 308 logements.

Par ailleurs, les travaux qui sont essentiellement réalisés portent sur le maintien d'autonomie de la personne à domicile et des travaux de lutte contre la précarité énergétique.

Voilà ce que l'on peut dire concernant le 5^{ème} avenant de cette OPAH. S'il y a des questions, je pourrai répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Vous voyez que c'est un succès puisque les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Mme MARTINS.- Je voudrais juste préciser que les dossiers ont couvert l'ensemble des communes de la CABA. Toutes les communes ont eu des dossiers.

M. LE PRÉSIDENT.- Le choix a été fait d'augmenter l'enveloppe de prestations pour rendre possible le financement des travaux qui étaient dans les tuyaux en quelque sorte.

Par contre, l'année 2022 sera une année blanche, une année pour la préparation de la transition vers une nouvelle OPAH.

Mme MARTINS.- Voilà. Actuellement, nous sommes sur une étude d'évaluation de l'OPAH et nous travaillerons sur une étude opérationnelle pour la suite.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de questions, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 22 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONTRÔLE DE GESTION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2012 À 2018 – RAPPORT À UN AN SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. LE PRÉSIDENT.- La dernière délibération, c'est une obligation de porter à connaissance les décisions qui ont été prises par rapport au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Il y avait 7 recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

* 4 sont closes puisque les mesures demandées ont été réalisées et appliquées dans la durée ;

* 3 restent en cours selon des stades de mise en œuvre et des objectifs calendaires adaptés aux exigences de ces actions et aux moyens mobilisables par la collectivité pour y parvenir.

Vous avez un tableau dans les documents qui reprend les 7 recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

1) Fiabiliser le suivi des immobilisations de manière à assurer une adéquation des données comptables avec la réalité. C'est un travail d'inventaire qui est en cours.

2) Délibérer sur les modalités de prise en charge des dépenses d'exploitation des budgets annexes de SPIC, par versement de subventions du BP selon les conditions et les modalités prévues par l'article L.2224-2 du CGCT. Cette recommandation a été prise en compte pour l'exercice 2020 et le sera pour les BP suivants.

3) Développer la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cela, c'est en cours.

4) Mettre en œuvre le RIFSEEP. Cela, c'est fait depuis le 1^{er} janvier 2020.

5) Veiller à établir les décisions individuelles d'attribution des différentes primes et indemnités. Cela, c'est en cours.

6) Mettre fin au régime particulier des autorisations spéciales d'absence. Cela, c'est fait.

7) Fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. C'est fait.

Je pense qu'il faudra reprendre cette délibération l'année prochaine. Y a-t-il des questions sur ces recommandations et les mises en application de ces recommandations ? Non. Je mets au vote la délibération.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2021

J'avais oublié, en début de séance, de faire approuver le procès-verbal du précédent Conseil Communautaire. Y a-t-il des observations sur ce document qui vous a été envoyé par mail le 9 septembre ? Non. Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions à ce compte rendu ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Décisions prises depuis le dernier Conseil du 24 juin 2021**

Vous avez eu le compte rendu des décisions. Il y a eu des décisions qui ont été prises par le Bureau ou par le Président. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? La liste de ces décisions a été jointe avec vos documents. Pas de questions particulières.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Je vous remercie. C'est fini, je vous libère.

Bonne soirée.

(La séance est levée 21 h 50)
